

**Avis adopté**

Séance plénière du 13 janvier 2026

**« Anticiper et prévenir les risques liés au *changement climatique* pour les infrastructures »**

**Déclaration du groupe Agriculture**

Notre pays a la chance de disposer d'un réseau d'infrastructures au maillage dense, historiquement très organisé avec l'objectif de garantir à chacun l'accès à des services essentiels mais aussi à assurer une dynamique économique et sociale à tous les territoires.

Mais cet atout précieux présente aujourd'hui des faiblesses inquiétantes ; l'état des infrastructures est préoccupant et les aléas climatiques font peser un risque accru sur tous les réseaux.

Ici encore, la France connaît un déficit majeur d'investissements pourtant indispensables à plusieurs titres : entretenir l'existant, résorber cette dette grise vertigineuse, assurer l'adaptation de nos infrastructures au risque climatique.

Notre pays devra disposer d'une cartographie rigoureuse des besoins, se doter d'une stratégie globale ambitieuse et résoudre une équation budgétaire complexe qui supposera des outils innovants et aussi, comme le souligne l'avis, des priorisations courageuses.

Le groupe de l'agriculture a été sensible à la préconisation 18 relative au transport routier des marchandises. La concurrence est forte dans le secteur du commerce, en particulier des produits alimentaires ; les règles ne sont pas les mêmes partout. Une harmonisation européenne est indispensable.

Nous portons également un grand intérêt à la préconisation 21 sur l'assurabilité des infrastructures. Les enjeux de l'assurance sont de plus en plus prégnants avec la multiplication des incidents climatiques. La gestion des infrastructures ne fait pas exception. Nous rejoignons la proposition de la préconisation 21 de mettre en place une « mission » assurantielle. Il nous paraît urgent d'accélérer la réflexion sur la question.

Le groupe **a voté pour**.